

FINANCES

LE COÛT DES BÉBÉS DE BEZANNES FAIT DÉBAT

BEZANNES Le transfert de la maternité de Courlancy pose un problème financier : Bezannes demande aux communes de payer l'état civil au prorata des naissances. Casse-tête en vue.

La naissance d'un enfant bouleverse toujours le quotidien de ses parents. Alors, imaginez l'arrivée de 3 500 bébés ! Les cris, les faire-part, les félicitations, ça peut encore aller. Mais qui va payer la nounou ? Ou plutôt, en l'occurrence, les agents d'état civil ? Aussi saugrenue soit-elle, cette question est au cœur des débats, et d'un début de polémique, entre les élus de l'ex-Reims Métropole. Et ne tardera pas à gagner, inévitablement, les principales communes de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes.

L'origine du problème, c'est qu'en quittant Reims, la principale maternité de la région ne donnera plus naissance à des petits Rémois, mais à des petits Bezannais. Au moins officiellement, il sera inscrit dans l'acte de naissance que Lola, 47 centi-



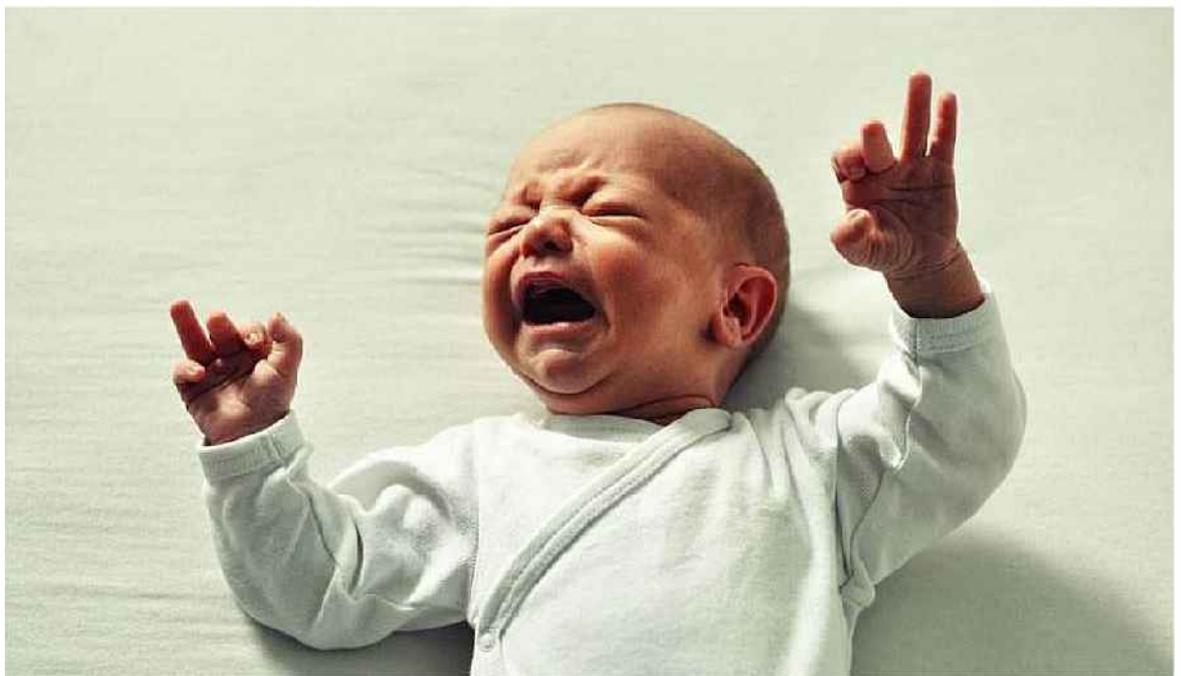
"Je ne suis pas le Guy Roux de Bezannes, mais on ne peut pas demander à nos 1 602 habitants de payer les naissances et décès de toute la région"

Jean-Pierre Belfie, maire

mètres, ou Paul, 3,7 kg, sont nés à Bezannes. Or des petites Lola ou des petits Paul, il en naît près de 3 500 par an à Courlancy et Saint-André. Très exactement : 3 429 en 2017 (lire par ailleurs). Et ce qui peut avoir l'air simple peut alors virer au casse-tête.

UNE ANNEXE DE LA MAIRIE VERRA LE JOUR DANS LA MATERNITÉ

« Nous avons beaucoup travaillé en amont sur ce point, que nous découvrons complètement », reconnaît Jean-Pierre Belfie, maire de Bezannes. « Nous nous sommes renseignés un peu partout en France, à Orléans, Lyon ou Montpellier, pour voir comment ils avaient fait. » La solution est apparue récemment et elle va se concrétiser prochainement, avec l'ouverture de la polyclinique en mai. « Nous allons créer une annexe de la



Qui va financer le service d'état civil de Bezannes ? La commune veut que tout le monde participe, refusant de payer seule. Une autre solution : accoucher à Reims, au CHU.

mairie de Bezannes à l'intérieur de la clinique, pour enregistrer les naissances au sein même de la maternité. Une convention a été signée avec la polyclinique, qui mettra à disposition deux bureaux, pour deux agents d'état civil. Une petite révolution, puisqu'auparavant, c'est « une navette qui faisait l'aller-retour entre la clinique et la mairie de Reims : désormais nous allons assurer un service de proximité, plus personnalisé ». Le papa pourra déclarer la naissance de son enfant à quelques mètres de la chambre de la maman.

Une autre convention a été signée, cette fois avec la mairie de Reims : celle-ci, qui voit fondre l'activité de son service d'état civil, va détacher à Bezannes, à partir du 2 mai et pour deux ans, deux agents d'état civil. Ils ont été choisis sur la base du volontariat et garderont leur statut d'agents de la Ville de Reims.

Reste le nerf de la guerre. Qui va payer leurs salaires ? Officiellement, ce sera Reims. Dans les faits, ce sera Bezannes. Et sans doute plus tard, ce

sera un peu tout le monde. « La Ville de Reims va me facturer ce que lui coûtent ces deux agents (salaires et charges) : je paierai la Ville de Reims, qui paiera les agents. » C'est après que ça se complique. En s'appuyant sur une récente disposition de la loi NOTRE, Jean-Pierre Belfie souhaite en effet que chaque commune paie, au prorata de son nombre de naissances.

TOUTES LES VILLES DE LA RÉGION POURRAIENT PASSER À LA CAISSE

Selon l'article de loi, une commune de moins de 10 000 habitants et ayant une maternité peut, si elle le souhaite, faire participer aux frais d'état civil les communes représentant plus de 1 % des naissances ou des décès. En clair, pour 3 500 naissances, dès qu'une ville en représentera plus de 35, elle devra payer une partie des frais.

Le maire l'a récemment annoncé à ses homologues de l'ex-Reims métropole. Dire qu'il a été applaudi serait mentir. « Il veut faire payer tout le

5 243 BÉBÉS EN 2017

• **Naissances** : Reims a enregistré, l'an passé, 5 243 naissances, dont 3 429 à Saint-André et Courlancy (les autres à l'hôpital). Sur ces 3 429, 1 300 ont des parents rémois. Les autres viennent de la Marne, de l'Aisne, des Ardennes...

• **Décès** : 3 045 décès ont été déclarés en 2017 à Reims, dont 729 dans les deux cliniques qui vont déménager.

• **Agents** : Reims va mettre à disposition de Bezannes deux agents d'état civil, pour enregistrer les 3 500 naissances et 700 décès attendus à la nouvelle polyclinique. Bezannes va recruter deux autres agents pour étoffer son état civil en mairie.

monde, alors qu'il touche déjà le financier bâti avec Courlancy ! », peut-on entendre.

Jean-Pierre Belfie assume pourtant. Quitte à passer pour un Guy Roux, adepte du « faut pas gâcher » ? « Je ne suis pas le Guy Roux de Bezannes, mais on ne peut pas demander à nos 1 602

habitants de payer les naissances et décès de toute la région ! », réplique le maire. Il dresse la longue liste de naissance de son futur état civil : « En plus des salaires, Bezannes doit acheter les registres, les fournitures, le logiciel et son contrat de maintenance, les postes informatiques, les imprimantes et les photocopieurs, les armoires sécurisées ignifugées, sans parler du chauffage et de l'électricité ! »

À Reims, on ironise sur les « calculs sans fin à venir », qui concerneront les naissances, mais aussi les décès. Et qui toucheront non seulement Reims et les communes voisines, mais aussi Châlons ou Épernay, tout comme Reims, Charleville ou Laon. Jean-Pierre Belfie, qui n'a pas encore prévenu les maires des autres départements, ne veut surtout pas se froisser avec Reims. Tout en « remerciant la Ville et ses services pour tout le travail réalisé », il glisse : « La Ville de Reims fera des économies avec ce système, car elle ne paiera plus les naissances et les décès de tout le monde, mais seulement ceux des Rémois. » ■ GUILLAUME LEVY